

Données complémentaires en lien avec les constats du P.E.P.
« Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté »

Annexe VII

ASBL Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

12 Rue Marie Henriette

5000 Namur

www.rwlp.be

Janvier 2020



But du RWLP :

- ❖ Améliorer concrètement et durablement les conditions de vie des personnes pauvres, appauvries, précarisées
- ❖ Éliminer la pauvreté et combattre les causes structurelles de l'appauvrissement
- ❖ Lutter contre toutes les formes d'inégalité et pour l'égalité de toutes et tous : égalité de droits civils et politiques, de droits sociaux et économiques, égalité culturelle, égalité en matière d'éducation et de formation, égalité écologique
- ❖ Contribuer au bien vivre et à la prospérité de tous et de toutes
- ❖ Participer pleinement à l'approfondissement de la démocratie

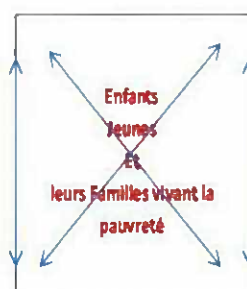
Points essentiels :

- ❖ Existence de causes structurelles à la pauvreté
- ❖ Démarche participative : participation première et active des populations qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable (les témoins du vécu/militant.e.s)
- ❖ Interpellation du monde politique
- ❖ Travailler AVEC les institutions pas CONTRE
- ❖ Travailler avec les populations qui vivent la pauvreté pas comme VICTIMES, mais comme SUJETS

Au sein du RWLP : le PEP RWLP (service agréé non mandaté)

1. Actions
de formation-recherche

2. Actions avec
les politiques

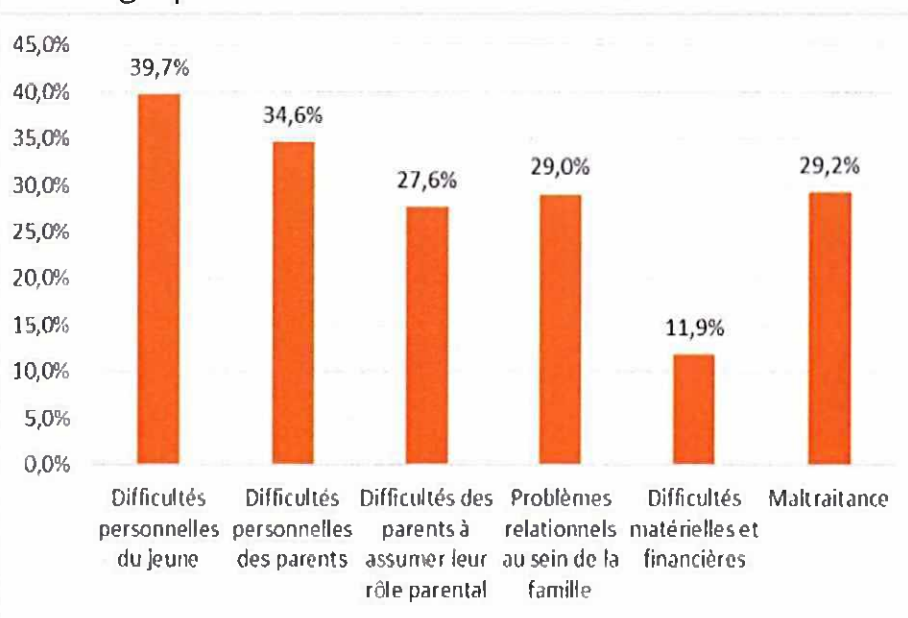


3. Actions collectives
éducatives et
sociales

4. Actions de « Médiation »
avec les institutions
avec l'existence

- Pourquoi inclure un acteur de la lutte contre la pauvreté dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse ?

Les motifs d'intervention auprès des jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse en 2016



4 indicateurs pour parler de pauvreté

- ❖ La pauvreté monétaire : le risque de pauvreté basé sur les revenus
- ❖ La (dé)privation matérielle grave : 9 indicateurs de conditions d'existence
- ❖ La faible intensité de travail : mesure de l'exclusion de l'emploi
- ❖ La combinaison des 3 premiers indicateurs : un indicateur européen de pauvreté indiquant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Le seuil de pauvreté

- ❖ Seuil de pauvreté (60 % du revenu médian national)
 - 1139 euros pour une personne isolée
 - 2392 euros pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans (Données EU-SILC 2017)
- ❖ 15,9% de la population belge : risque de pauvreté basé sur les revenus

La (dé)privation matérielle

9 indicateurs : ne pas être en mesure

- 1) de payer un loyer ou des factures courantes
- 2) de chauffer correctement son domicile
- 3) de faire face à des dépenses imprévues
- 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours
- 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile
- 6) de posséder une voiture personnelle
- 7) de posséder un lave-linge
- 8) de posséder un téléviseur couleur
- 9) de posséder un téléphone.

Tableau 1 : éléments de l'indicateur de privation matérielle

2017

Payer des factures à temps (loyer, eau, électricité, etc.)	5%
S'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile	25%
S'offrir un repas composé de viande, de poulet, de poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours au moins	6%
Faire face à une dépense imprévue	25%
Posséder un téléphone	0,1%
Posséder une télévision couleur	0,6%
Posséder un lave-linge	1%
Posséder une voiture personnelle	6%
Chauffer convenablement son domicile	6%
% de personnes privées d'au moins 4 des 9 éléments précédents et donc « en situation de privation matérielle sévère »	5%

Tableau 2: variables secondaires de la privation matérielle

Pourcentage de personnes de 16 ans et plus confrontées aux situations suivantes	2017
Ne pas pouvoir remplacer des vêtements usés par des vêtements neufs	8%
Ne pas pouvoir posséder deux paires de chaussures en bon état (y compris une paire de chaussures toute saison)	2%
Ne pas pouvoir s'offrir une connexion internet à domicile	3%
Ne pas pouvoir retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois	11%
Ne pas pouvoir participer de manière régulière à une activité de loisirs telle que sport, cinéma, concert, etc.	13%
Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même	10%

La (dé)privation matérielle grave

- ❖ Si les personnes ne sont pas en mesure de satisfaire à 4 indicateurs sur 9
- ❖ 5,1% de la population belge
(Données EU-SILC 2017)

Un focus sur les enfants...

- Un indicateur de déprivation matérielle qui se fonde sur les conditions de vie spécifiques des enfants et prend en compte le fait d'accéder à des biens tels que des denrées alimentaires (protéines, légumes/fruits), un logement bien chauffé, des chaussures, des vêtements, quelques divertissements et quelques livres adaptés à l'âge de l'enfant.
- Repose sur l'accès à 18 items communs à tous les pays européens.

Des items en rapport avec le quotidien Les enfants disposent-ils de :

- | | |
|--|---|
| • Quelques jeux d'intérieur | • Voiture pour la famille, si besoin |
| • Fruits et légumes (1 fois/jour) | • Vêtements adaptés à l'âge |
| • Quelques jeux d'extérieur | • Endroit pour faire les devoirs |
| • Protéines (1x/jour) | • Logement assez chaud |
| • Quelques livres adaptés à l'âge | • Loisirs réguliers |
| • Voyage scolaire et autres activités scolaires payantes | • Vivre dans un ménage qui parvient à éviter les arriérés de paiement |
| • Deux paires de chaussures | • Vivre dans un ménage qui parvient à remplacer des meubles usagers |
| • Fêter quelques occasions (anniversaire, etc.) | • Vacances(1semaine/an) |
| • Inviter des amis | |
| • Accès à internet | |

L'indicateur de déprivation matérielle des enfants prend en compte la proportion d'enfants/jeunes qui ne dispose pas d'au moins trois des items

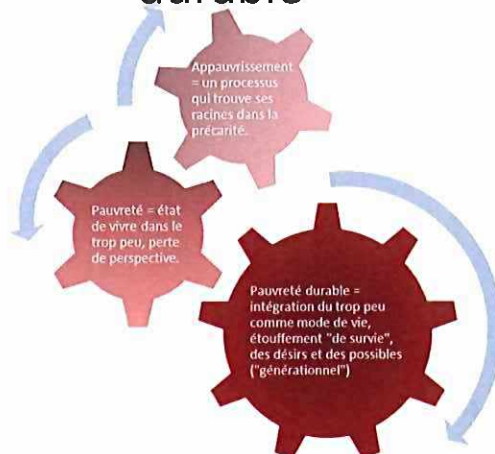
Très faible intensité de travail

- ❖ Intensité de travail : rapport entre le nombre de mois de travail effectif et le nombre de mois de travail possible annuellement.
- ❖ Très faible intensité de travail : lorsque le rapport est de moins de 20%
- ❖ 13,5% de la population belge
(Données EU-SILC 2017)

Indicateur européen de pauvreté

- ❖ Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : un indicateur composite
- ❖ At Risk Of Poverty and social Exclusion rate : AROPE
- ❖ 20,3% de la population belge
(Données EU-SILC 2017)
- ❖ 26,3 % de la population wallonne : 950000 personnes
(Données EU-SILC 2016)

Appauvrissement-Pauvreté-Pauvreté durable



La lutte contre la pauvreté, une
question de richesses



**La vie réduite à la
gestion matérielle du
quotidien n'est pas un
programme politique
acceptable**

Les richesses



1.1.1. Eviter la précarité et l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable (pauvreté dite « générationnelle », manière de nommer qui est peu appréciée par les familles concernées), c'est accéder aux richesses suivantes :



Pour qui possède une part suffisante de ces richesses diverses, traverser la vie offre tous les possibles, toutes les découvertes, la modernité et le progrès, les voyages et les expérimentations, la mobilité sociale et les changements dans la sécurité, l'adaptation aux technologies nouvelles, bref LA vie.

1.1.2. Sombrier dans la précarité et l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable, c'est ne pas bénéficier suffisamment des richesses :

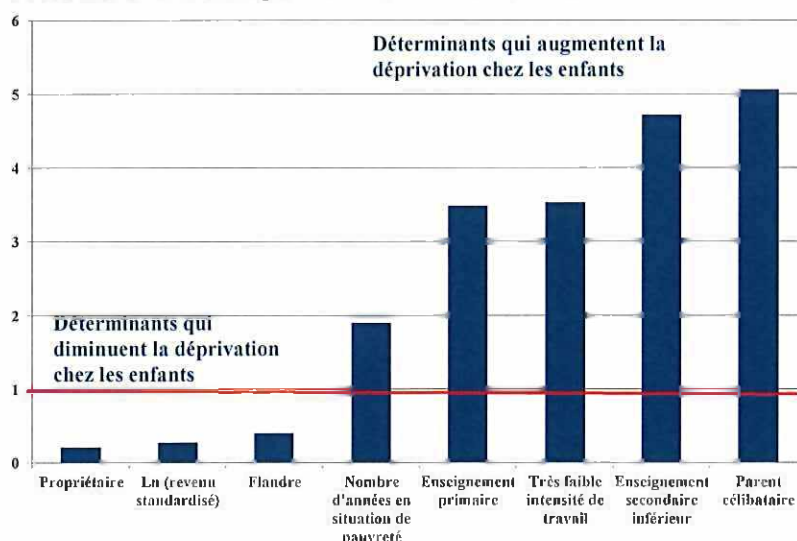


Qui est affaibli dans l'accès à ces richesses traverse la vie dans le trop peu, avec des aides conditionnées, des perspectives peu ouvertes, regardant les possibles, les découvertes, le progrès et la modernité lui passer sous le nez ! Et souvent se le fera reprocher au nom d'une probable passivité, de trop peu d'audace, de mauvais choix, de la crainte de la prise de risque ! Alors que vivre dans la pauvreté est un défi angoissant quotidien qui use !

QUELQUES CONSTATS : LES FAMILLES MONOPARENTALES

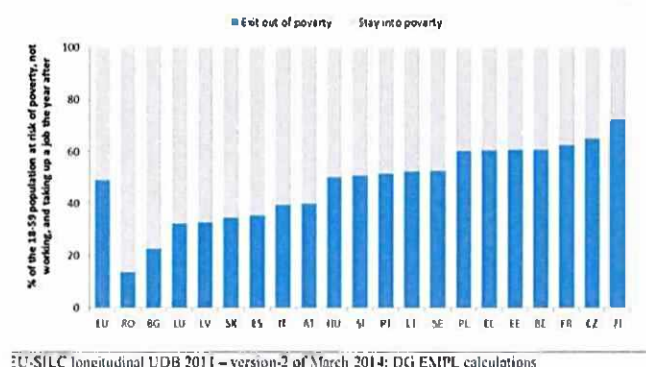
- ❖ Une famille monoparentale sur deux souffre de pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ❖ La part des enfants vivant dans ces familles est parmi les plus élevées de l'UE (19,5%) en Wallonie.
- ❖ Les enfants vivant dans des familles monoparentales courent un risque élevé de pauvreté: BE (43,3%), FL (24,9%) et WA (60,5%) alors que la moyenne de l'UE27 est de 38%.
- ❖ Les enfants vivant en familles monoparentales ont une probabilité plus élevée de vivre dans des ménages à très faible intensité de travail MAIS le risque de pauvreté / déprivation reste élevé pour les parents isolés qui travaillent...

FACTEURS DE RISQUE DE LA DÉPRIVATION DES ENFANTS

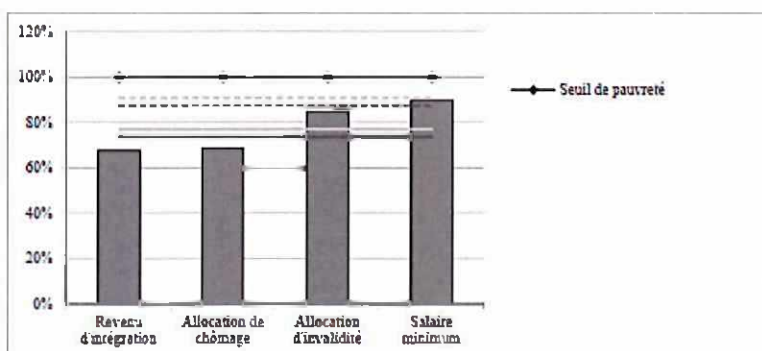


Source : Guio, Vandenbroucke et Vinck (2015), basé sur EU-SILC 2009

TROUVER UN TRAVAIL PERMET DE SORTIR DE LA PAUVRETE DANS SEULEMENT 50 % DES CAS



Indicateur, revenus de remplacement, aides sociales sont sous le seuil de pauvreté



Source : Storms & Bogaerts, 2012, cité par Guio, Vandenbroucke et Vinck (2015)

Pauvreté et droits de l'enfant

- ❖ La pauvreté touche tous les droits de l'enfant
- ❖ Quelques chiffres sur l'enseignement, la santé, le bien-être...

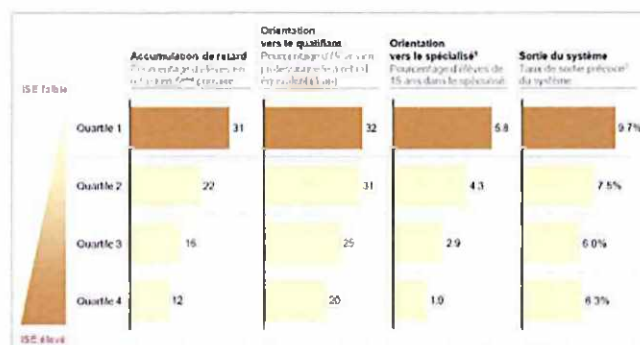
L'ECOLE

- ❖ L'ascenseur social est en panne au niveau scolaire
- ❖ La Belgique a l'un des plus mauvais score de l'OCDE en matière d'inégalité sociale pour la réussite scolaire
- ➔ Le niveau économique des parents détermine la réussite des enfants



L'INDICE SOCIO-ÉCONOMIQUE (ISE) INFLUENCE TOUT LE PARCOURS SCOLAIRE

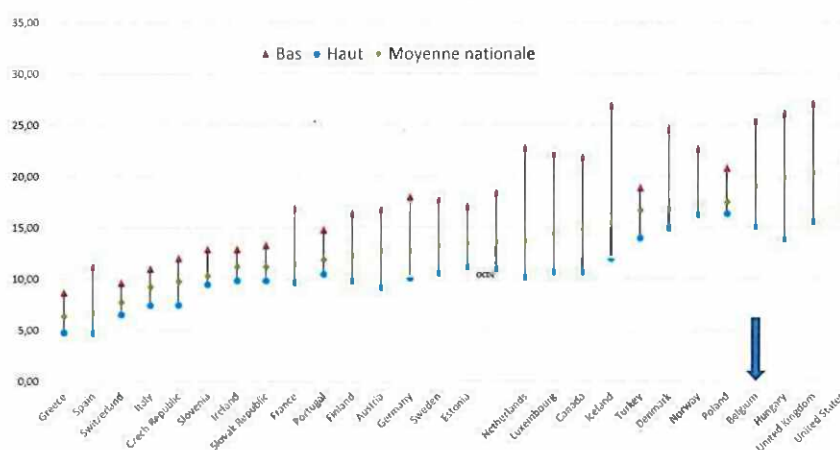
L'ISE influence le parcours scolaire sur plusieurs dimensions

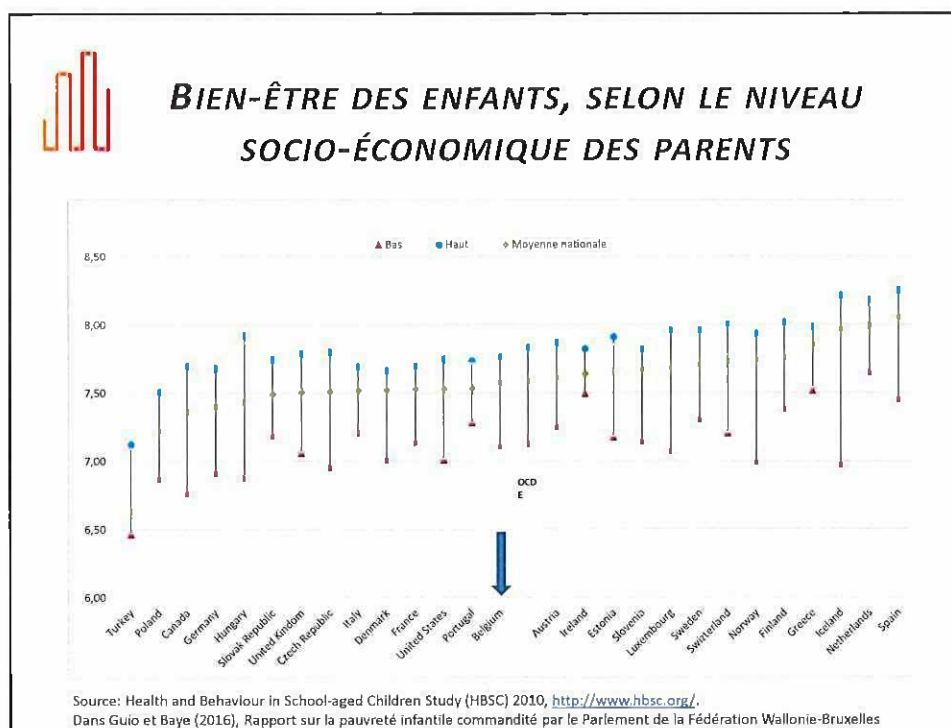


1 Analyse trivariée des élèves belges en Belgique pour lesquels l'ISE n'est pas disponible
2 Pourcentage des élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} secondaire entre 15 et 22 ans qui quittent le système scolaire de la FWW entre 2011 et 12

SOURCE: FWW "Bilan comptable des élèves", édition au 15 janvier 2014

Proportion d'enfants déclarant des problèmes de santé, selon le niveau socio-économique des parents





POINTS D'ATTENTION

- ❖ La pauvreté n'est pas multifactorielle, c'est la vie qui l'est
- ❖ Grande diversité régionale en Belgique au niveau de la pauvreté, qui mérite une analyse spécifique et des réponses politiques adéquates
- ❖ La pauvreté n'est pas un problème résiduel qui peut être résolu uniquement par la croissance économique. Besoin d'investir à divers niveaux (logement, santé, mobilité, etc)
- ❖ Nécessité d'une approche transversale et intersectorielle. Les niveaux de pouvoir doivent s'articuler (FWB/RW/Fédéral)

POINTS D'ATTENTION

- ❖ Considérer la famille comme l'entité qui doit bénéficier de droits qui éloignent de la pauvreté et des inégalités et de la pauvreté et les parents comme des acteurs clés. Les familles font le *mieux possible avec les richesses dont elles disposent et avec le trop peu de richesses et droits auxquels elles n'accèdent pas.*
- ❖ Ne pas définir les familles par leurs défaillances uniquement, mais plutôt par des privations d'accès aux droits.

UN CADRE PROPICE POUR AGIR ENSEMBLE

- ❖ Importance de la mise en application du Code qui donne une place centrale à la prévention
- ❖ Importance de l'existence des Conseils de Prévention rencontre de différents secteurs : Aide à la Jeunesse, petite enfance, monde scolaire, judiciaire, secteur CPAS, santé mentale, seul le secteur du logement manque, mais possibilité et liberté de les inviter !, échanges autour des constats faits sur un territoire
- ❖ Importance du Collège de Prévention et du relais de recommandations au niveau politique
- ❖ Importance du Conseil Communautaire qui rassemble aussi des secteurs différents et où les réseaux de lutte contre la pauvreté sont aussi présents
- ❖ *De nombreuses réformes sont en cours* centre PMS, réforme MILAC ONE, enseignement spécialisé, des plans de lutte contre la pauvreté sont en cours d'élaboration (FWB, RW)

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE LA PETITE-ENFANCE

- ❖ AUGMENTATION DES PLACES D'ACCUEIL pour tous et renforcement substantiel de l'organisation de l'accueil de la petite-enfance aux bénéfices des familles en désaffiliation sociale, atteintes par l'appauvrissement, la pauvreté, la pauvreté durable : tenir compte des obstacles liés aux conditions d'accueil, matérielles, de localisation et mobilité
- ❖ INSCRIPTION DU MILIEU D'ACCUEIL DANS LE CADRE SOCIÉTAL EN AMONT ET EN AVAL, évitant l'échec qui s'installe souvent dans les changements qui peuvent devenir des ruptures
- ❖ Être très attentif aux liens qui se tissent en aval et en amont des milieux d'accueil : importance d'une cohérence sans rupture (de la grossesse, à la maternité jusqu'à l'école maternelle). Un accrochage scolaire peut ainsi se créer avant de devoir mobiliser des structures pour remédier au décrochage scolaire
- ❖ Mettre en place une FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE LA PETITE-ENFANCE

- ❖ Intégrer l'expertise de personnes concernées par l'exclusion, la pauvreté et la désaffiliation sociale (le dispositif des FACILITATEURS.TRICES EN PRÉVENTION DES INÉGALITÉS)
- ❖ Inclure les familles les plus fragilisées et leurs enfants dans ces milieux d'accueil contribue à la PRÉVENTION de discriminations, à l'égalité des chances et représente un réel soutien à la parentalité.
- ❖ Construire des places dans ces milieux d'accueil EN LIEN AVEC L'AIDE À LA JEUNESSE : offre d'un endroit d'accueil sécurisé à l'enfant, sans nécessité de rupture avec les parents.
- ❖ Soutenir et multiplier des LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS ET LES HALTE ACCUEILS

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ Organisation progressive, mais rapide de la GRATUITE SCOLAIRE avec un phasage : maternel, puis primaire, puis technique et professionnel dans le secondaire, avec les CEFA et SAS, puis dans l'enseignement général
- ❖ REPAS SCOLAIRES GRATUITS et de qualité
- ❖ Revoir le fonctionnement des BOURSES D'ÉTUDES afin d'éviter le non-recours
- ❖ Interdire l'existence de plusieurs VOYAGES SCOLAIRES très variables au niveau du coût au sein d'une même classe
- ❖ *Interdire le recours à des SOCIÉTÉS DE RECOUVREMENT* par les établissements scolaires
- ❖ Interdire le DROIT DE CHAISE OU LE DROIT DE TABLE

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ Renforcement et soutien à l'enseignement maternel : importance du lien à établir entre les lieux d'accueil de la petite-enfance et l'entrée à l'école maternelle
- ❖ Importance de la gestion adaptée de l'inscription et de la fréquentation obligatoire pour les familles pour qui ce n'est pas le cas
- ❖ Éviter de primariser la troisième maternelle
- ❖ Lutter contre la relégation de l'enseignement général à l'enseignement spécialisé et de l'enseignement souhaité à l'enseignement qui s'impose

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ Intégrer dans la construction et la mise en œuvre du PROJET PÉDAGOGIQUE D'ÉTABLISSEMENT, et son évaluation, la question de la réduction des inégalités et de la pauvreté au regard de la population qui fréquente l'établissement possibilité d'être accompagné par un duo permanent professionnel/facilitateur trice en prévention des inégalités
- ❖ Travailler à l'intersection de la SANTÉ PRÉVENTIVE À L'ÉCOLE (PSE) et de la prise en charge du suivi de celle-ci
- ❖ Passer les mesures du Pacte d'Excellence au crible de la réduction des inégalités et de la pauvreté pour prioriser les décisions
- ❖ Réduire le redoublement par la REMÉDIATION
- ❖ Ne pas reporter la charge de ce qui doit être fait à l'école sur les parents (DEVOIRS)
- ❖ Importance de mettre en place un PROCESSUS PARTICIPATIF pour donner la parole aux parents de milieux populaires (groupe de parents référents)

DES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT

- ❖ Provoquer des évolutions concrètes au niveau de L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET UNIVERSITAIRES
- ❖ Créer un groupe de travail autour de la question du droit à l'accès aux études pour tous, du droit à la réussite possible pour tous
- ❖ Intégrer la question de la réduction des inégalités et de la pauvreté dans la FORMATION des futurs enseignants du fondamental et du secondaire et intégrer un tel contenu dans tous les cursus universitaires
- ❖ Sensibiliser les acteurs de la promotion sociale à la question des inégalités, à l'accueil des populations appauvries
- ❖ Maintenir l'offre en alphabétisation et en Français Langue Étrangère
- ❖ Poursuivre le travail au niveau de la certification des adultes
- ❖ Certifier les compétences acquises (formation ISP)

QUELQUES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'AIDE A LA JEUNESSE

- ❖ Réserver des PLACES DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL pour les familles précarisées et faire évoluer des crèches vers une structure ouverte 24h/24
- ❖ Amplifier cette option de milieu ouvert de l'accueil de la petite-enfance
- ❖ Soutenir les JEUNES DE 15/16 À 25/30 ANS : mise en autonomie/prise d'autonomie et logement pour éviter que la précarisation soit leur seule perspective d'avenir (croisement avec le logement, l'accompagnement social, le projet de formation, le projet professionnel, le projet de vie et le soutien financier)
- ❖ Développer des PROJETS SPÉCIFIQUES (collaborations logement /CPAS/Aide à la Jeunesse prioritairement) : synergie FWB/RW/RBruxelloise et mutualisation de moyens entre les mesures du Plan FWB et RW) : voir la recherche action « Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse » ASBL RTA ET RWLP, novembre 2017

QUELQUES MESURES PORTEES PAR LE RWLP : AU NIVEAU DE L'AIDE A LA JEUNESSE

- ❖ Favoriser l'accès AUX LOISIRS, AUX VACANCES, AUX PLAISIRS pour les familles fragilisées et précarisées : accès gratuit ou avec une participation financière marginale (nécessité de collaboration avec RW)
- ❖ FORMER les animateurs de première ligne dans les champs du sport, de la culture, de l'animation,...à la réduction des inégalités et la pauvreté
- ❖ Résoudre les questions de MOBILITÉ, problématiques pour les familles en situation de pauvreté et isolées (cf carte blanche des AMO) : proposition de la création d'un groupe de travail transversal RW/FWB, incluant les acteurs de terrain concernés afin d'identifier les problèmes, prioriser, puis définir un plan de résolution de cet obstacle qu'est la mobilité
- ❖ Identifier les LEVIERS DANS LE CODE qui permettent de construire des solutions intersectorielles au sein de la FWB, mais aussi, pour des chantiers comme la mobilité, l'autonomie, les loisirs, avec d'autres niveaux de pouvoir pour réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté.

EN GUISE DE CONCLUSION

« Demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et il dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer. »

Gaston Berger

Merci pour votre écoute
et excellente fin de
journée!



Namur, le 14 juin 2020

Apports du PEP-RWLP pour contribuer au travail de priorisation 2020-2023 au sein des différents Conseils de Prévention de la FWB, et pour alimenter également le Collège de prévention

Cette contribution à la priorisation est issue de la lecture enrichissante des différents diagnostics et de leurs synthèses, croisée avec la note contributive du RWLP adressée à chaque Conseil. Le PEP-RWLP a retenu **3 priorités** dont il espère qu'elles puissent répondre à des réalités sociétales urgentes à faire évoluer au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles, et singulièrement des plus vulnérables parmi ceux-là. Opérer de tels choix n'est pas simple tant les pistes de travail peuvent être nombreuses. Toutefois pour contribuer le plus constructivement à cette étape de travail, le PEP-RWLP s'est donné comme fil rouge la perspective de dépasser l'addition des compétences cumulées et régulièrement déjà articulées sur les terrains respectifs, dans l'intention d'amplifier autant que possible des processus de prévention sociale pour combattre la désaffiliation sociale. Les propositions retenues visent donc des changements institutionnels et la réduction des violences institutionnelles à travers des agencements parfois partiellement éprouvés, parfois nouveaux, incluant les premiers concernés.

Pour faire ce travail, le PEP-RWLP est reparti des 3 axes principaux identifiés dans sa note et y intègre ses choix.

1. Les statuts, les revenus, l'accès aux droits versus le non-recours aux droits, des enfants, des jeunes et de leurs familles dans une perspective de prévention sociale.

Des problèmes se posent au niveau du statut administratif des parents, des familles, des jeunes et parfois des enfants. Trop souvent la famille et/ou l'enfant, jeune, sont assis entre deux chaises, dans un statut peu clair, avec toutes les conséquences que cela entraîne en matière de ressources financières, d'aides empêchées, d'accès partiels à des droits de tous types, ou de déviance qui s'inscrit dans l'application du droit, à tous les niveaux de pouvoir, ainsi qu'au travers de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Il est donc fréquent qu'une famille, un jeune et parfois un enfant se voit renvoyé comme une balle de ping-pong d'un statut à un autre, d'une caisse à une autre, ou vers les CPAS... et qu'ils perdent ainsi pied, perdent des droits, perdent des ressources, pour parfois s'auto-exclure de dépit pour trop souvent ensuite être qualifié d'assisté ou de non-collaborant. Il s'agirait donc d'agir sur cela via des protocoles de collaboration à actualiser-intensifier-crée, de dénoncer des dispositifs et de proposer des solutions, mais aussi de garantir l'accompagnement par un acteur « fil rouge » de terrain légitimé en qui l'enfant, le jeune, la famille placent leur confiance.

Le PEP-RWLP identifie que dans tous les diagnostics et toutes les priorisations apparaissent la question de **moments charnières dans la vie des enfants et des jeunes, et dès lors de leur familles**, qui seront souvent déterminants. Ceci est d'autant plus vrai que les enfants et les jeunes concernés, et leurs familles, qui vivent la désaffiliation sociale, connaissent une discrimination raciale ou autre, disposent d'un statut administratif garanti ou pas.

La priorité 1 du PEP-RWLP est la suivante : provoquer des agencements de collaborations avec des acteurs du terrain (y compris à intérêts divergents) et les premiers concernés, en interaction avec les institutions et pouvoirs publics en charge de ces matières, qui seraient de nature à favoriser la constitution de droits, l'application de droits, la déconstruction du non-recours aux droits ou de la

perte de droits au cours de ces MOMENTS CHARNIERES qui sont le plus souvent des moments de grandes fragilités pour des enfants, jeunes et familles vulnérables Le RWLP situe ceci à plusieurs moments charnières compte tenu de ce qui apparaît dans les diagnostics .

- Les orientations scolaires, la gestion de l'essai/erreur au sein de l'école, les changements scolaires, la concrétisation de parcours de formation « hors-cadre » habituels à reconnaître. Ceci pour éviter à tout prix la relégation scolaire précoce, la perte de confiance dans ses potentialités, la stigmatisation des parents, l'abandon du projet de vie. L'invitation serait de ne plus parler de décrochage scolaire, mais d'institutions qui créent les conditions de la sécurité, de la protection bienveillante, pour rassurer et donner l'envie de fréquenter. *D'autant plus aux moments charnières. Concrètement, nous identifions plusieurs moments charnières : le passage d'un service d'accueil de la petite-enfance à l'école maternelle, l'inscription scolaire obligatoire en maternelle, le fait de perdre pied en maternelle qui complique le passage en primaire et provoque régulièrement la relégation scolaire ou le parcours du combattant qui commence ; le passage du primaire au secondaire ; l'empêchement (ou l'échec) à faire des études supérieures pour raisons matérielles (lien avec l'insertion socioprofessionnelle évoquée dans certains diagnostics), l'entrée dans un projet atypique et la reconnaissance de celui-ci*
- La transition vers la majorité (15-25 à 30 ans), dont les jeunes en errance. En particulier en lien avec le droit au logement, le droit à un statut, le droit à un revenu décent (d'où qu'il vienne), le droit à la formation, le droit à un emploi, le droit à un accompagnement adapté qui permette de ne tomber dans aucun vide juridique, financier, administratif, social, culturel et sportif, numérique. Il y a lieu là de travailler dans la mise en place d'agencements qui co-crée les dispositifs adaptés pour cela, qui innovent au plan local, et qui portent les problèmes structurels liés à l'organisation de la sécurité sociale et de l'aide sociale, aux droits, via des acteurs ad-hoc aux niveaux de la RW, de la FWB et du Fédéral.
- Le divorce et les séparations conflictuelles, les familles monoparentales, les mineurs enceintes, les jeunes parents très vulnérables, les changements de situation familiale qui amènent une fragilisation de l'accès aux droits (droit au logement, droit au revenu, droit à l'accueil de la petite enfance, droit à la mobilité, droit à la santé, ..) et qui nécessitent une disponibilité d'intervenants particulièrement au fait avec une connaissance des spécificités de ces situations et des ressources territoriales permettant de faciliter l'accès aux droits, dans une démarche d'accompagnement bienveillant non stigmatisant.

Lien entre cette proposition 1 et le Collège de prévention comme évoqué dans plusieurs synthèses des diagnostics, certains aspects en rapport avec cette priorité pourraient être portés collectivement au sein, à travers, avec le Collège de prévention, pour peser sur des orientations structurelles pérennes :

- Les revenus : la suppression du statut cohabitant (Fédéral)
- L'enseignement : la gratuité scolaire, la formation des enseignants ; le pacte scolaire et son évaluation ; les aménagements raisonnables (FWB)
- Le logement : les quotas de logements sociaux ; collaborations avec des AIS, APL (RW)
- L'accueil de la petite-enfance : quotas, localisation, .. (FWB-ONE)
- L'évaluation du protocole de collaboration CPAS-Aide à la jeunesse (RW-Fed-FWB)

2. Travailler pour faire progresser des droits de base vitaux, pour les enfants, les jeunes et leurs familles, de façon à garantir une réduction des inégalités et la sortie de la pauvreté dans une perspective de prévention sociale.

La priorité 2 du PEP-RWLP est la suivante : provoquer des agencements de collaborations avec des acteurs du terrain (y compris à intérêts divergents) et les premiers concernés, en interaction avec les institutions et pouvoirs publics en charge de ces matières, qui seraient de nature à intensifier l'accès

à certains droits vitaux qui sont de nature à contribuer à l'accès au droit à l'aisance, à l'équilibre familial sécurisé, à traverser plus facilement les tensions et les conflits par la consolidation de ces droits, à ne pas appauvrir radicalement en cas de coup dur Le RWLP suggère qu'il soit envisagé que soit co-crées, co-développés ou amplifiés des processus-actions analysés en rapport avec certains de ces droits. Suivant les territoires et les besoins, c'est davantage un droit plutôt qu'un autre qui sera sans doute davantage mis au travail. Pour ensuite porter vers les instances ad-hoc (notamment le Collège de prévention) la pertinence de ces réalisations afin qu'avec elles, les acteurs de terrain les fassent valoir dans les sphères publiques décisionnelles afin d'en dégager des pistes structurelles.

- Le droit à l'enseignement, mais aussi le droit au trajet atypique, et le droit à vivre cela dans la tranquillité (harcèlement).
- Le droit aux nouveaux outils de la communication, soit la lutte contre la fracture numérique.
- Le droit à la mobilité : que les personnes puissent accéder à ; que les services puissent se rendre vers
- Le droit aux loisirs, aux sports et à la culture dans les institutions mais aussi dans les projets de quartier.
- Le droit à l'accès aux services de la petite-enfance : sur tous les territoires, notamment à forte densité de population et à faibles revenus

Lien entre cette proposition 2 et le Collège de prévention : comme évoqué dans plusieurs synthèses des diagnostics, certains aspects en rapport avec cette priorité pourraient être portés collectivement au sein, à travers, avec le Collège de prévention, pour peser sur des orientations structurelles pérennes

- L'enseignement : la gratuité scolaire ; la formation des enseignant.e.s ; le pacte scolaire et son évaluation, les aménagements raisonnables (FWB)
- L'accueil de la petite-enfance : quotas, localisation, ... (FWB-ONE)
- L'évaluation du protocole de collaboration CPAS-Aide à la jeunesse (RW-Fed-FWB)
- La mobilité : en termes de déplacement des personnes, et en termes de services outillés pour se déplacer, aller vers (RW-Fed-FWB)
- Le sport, la culture et les loisirs : formels et informels (FWB-ADEPS-CGT-RW)

3. Sensibiliser, informer et former pour réduire la stigmatisation, la responsabilisation, la culpabilisation, la défiance envers les enfants, les jeunes et leurs familles en désaffiliation sociale, et/ou accueillis chez nous.

Plusieurs aspects abordés dans les diagnostics s'apparentent à la discrimination, au harcèlement (à l'école, par des jeunes, mais aussi par des enseignants, et aussi en rue, par la police, ...), à des jeunes trop souvent définis par rapport à ce que d'autres considéreront comme une « marque de fabrique négative » qui devient dramatiquement parfois indélébile (incapables, en errance, jeune mère mineure, consommateur.trice, signe extérieur de pauvreté, ...). La question sexiste apparaît aussi et si malheureusement elle est croisée avec la pauvreté, le handicap, la consommation, elle est encore accentuée. Est abordé aussi la vie dans l'espace public, quelle place pour les jeunes dans l'espace public, donc aussi quelle place pour des loisirs informels, pour l'organisation informelle ? Est abordée aussi la question du handicap

La priorité 3 du PEP-RWLP est la suivante : provoquer des agencements de collaborations avec des acteurs du terrain, certainement avec des intérêts divergents ou des visions divergentes, et les premiers concernés, en interaction avec les institutions et pouvoirs publics en charge des questions de vivre ensemble, d'anti-discrimination, anti-sexisme, anti-racisme ..., de cohésion sociale, pour développer des actions de sensibilisation, des protocoles, des actions, des dynamiques communes par territoire

Ainsi il serait peut-être souhaitable de développer des actions d'autoreprésentations collectives *croisées entre des jeunes et des acteurs de terrain, mais aussi entre des acteurs institutionnels* dans le but de sortir de cette spirale négative en proposant des pistes de travail. La question des pairs pourrait trouver sa place ici également, ainsi que la participation active des premiers concernés comme cela apparaît également dans plusieurs diagnostics.

Lien entre cette proposition 3 et le Collège de prévention : comme évoqué dans plusieurs synthèses des diagnostics, certains aspects en rapport avec cette priorité pourraient être portés collectivement au sein, à travers, avec le Collège de prévention, pour peser sur des orientations structurelles pérennes.

- La compréhension de la « multiprécarité » (terme emprunté dans un des diagnostics) : soit à la croisée de tous les niveaux de pouvoir qu'il faut sensibiliser pour que respectivement et ensemble ils définissent un projet de sortie de la précarité (FWB-RW-Fed-pouvoirs locaux)
- Poursuivre le travail contre toutes formes de maltraitance institutionnelle, notamment via le combat contre le non-recours aux droits (FWB-RW-Fed-pouvoirs locaux)
- Peser sur les stratégies publiques de lutte contre le racisme, le sexisme, la discrimination par le handicap, le « délit » de pauvreté

Informations complémentaires :

Pour information, le RWLP et RTA ont réalisé une recherche participative sur l'école. Celle-ci s'intitule "Comment l'école a raté avec nous et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle". Elle pose donc ce double questionnement.

<https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2015m11n6.pdf>

Ainsi, la recherche-action sur l'autonomie des jeunes, menée par le RWLP en collaboration avec RTA, montre que l'autonomie des jeunes est souvent compliquée particulièrement pour les jeunes qui sortent de l'Aide à la Jeunesse. Les CPAS ne veulent pas toujours ouvrir le dossier avant les 18 ans du jeune, les loyers sont élevés et les propriétaires n'acceptent pas facilement un jeune émanant du CPAS... Il est indispensable de sensibiliser tant les professionnels que les pouvoirs politiques à ces questions.

Recherche-action : "Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse" (2017) - <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtaautonomie.pdf>

Article sur cette recherche et sur les principes efficaces en la matière (J. Blairon et Ch. Mahy) : <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m10n3.pdf>

Pour information, le RWLP a travaillé, avec l'ASBL RTA, sur des témoignages de jeunes très désaffiliés. Cette recherche participative a donné lieu à la publication de "Politiques sociales et violence symbolique. La situation des 'Neet'." (Jean Blairon et Christine Mahy) aux Editions Academia L'Harmattan